



ARRÊTÉ N°A2025_061

**PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET RESTRICTION DE
CIRCULATION 5 RUE PROTAIN GERVAIS**

Le Maire de la Commune de Tours Sur Marne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212.2, L 2213, L 2213.5 et L 2512.13,
Vu la loi N° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, notamment son article 25,
Vu le Code de la Route, article R 44, R 225 et R 225.1,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,
Vu la demande de l'entreprise Constructel Picardie-BL,
Considérant que les fouilles sur trottoir pour réparation de conduite Telecom orange sous trottoir 5 rue du Protain Gervais doivent être effectués en toute sécurité

ARRÊTE

Article 1 : Le 26 mai 2025 et jusqu'à la fin des travaux, le stationnement est interdit à tous les véhicules 5 rue du Protain Gervais à Tours-sur-Marne.

Article 2 : Pour assurer les travaux, une limitation de vitesse limitée à 30 km sera mise en place rue Protain Gervais.

Article 3 : Toutes les mesures de signalisation et de sécurité seront prises et matérialisées.

Article 4 : Les contraventions éventuelles seront constatées par toute autorité de la Force Publique.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise Constructel Picardie-BL
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'AY,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Tours-sur-Marne,
- Archives.

Le Maire, certifie le caractère exécutoire sous sa responsabilité de cet acte.

Fait à TOURS-SUR-MARNE, le 07/05/2025

Le Maire,
JM GODRON

